

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 479

Artikel: L'idée marche... enfin ! : [1ère partie]

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOI, 14, rue Michelieu-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER..... 8.—
Le numéro..... 0.25
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent de 1^{er} janvier. A partir de juillet, il sera
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

Vérité violente gagne
en vigueur.Pierre VIRET, réformateur
(1536)Lire en 2^{me} page:Le Rassemblement mondial pour la paix.
H.-C. CHAMPURY: Choses d'Espagne. I. Une
fonction féminine à Barcelone.En 3^{me} et 4^{me} pages:J. GUEYBAUD: La Conférence d'études du Comité pour la paix et le désarmement des organisations féminines internationales.
A. DE M.: Les conditions du service domestique à l'étranger.
Nouvelles de diverses Sociétés féminines.

En feuilleton:

Glané dans la presse.



Cliché Mouvement Féministe

Mme Irène JOLIOT-CURIE
Sous-secrétaire d'Etat aux recherches scientifiques

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer en temps utile une bonne photographie de Mme Suzanne Lacorre, la troisième femme sous-secrétaire d'Etat pour pouvoir également la présenter à nos lecteurs (Réd.)

Cliché Jus Suffragii
Mme Cécile-Léon BRUNSCHWIG
Sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale

L'Idée marche... enfin !

...Et comment!

Depuis la publication de notre dernier numéro, en effet, dans lequel nous relations, comme chose dont le bruit courait, mais qui semblait encore parfaitement improbable, l'admission d'une femme, dont le nom variait tous les jours, au gouvernement de la République française... depuis lors, quel changement !

Car ce n'est pas d'une seule femme, dont la liste du ministère Léon Blum, publiée officiellement le matin du 5 juin, annonçait la nomination de des postes de commande, mais bien de TROIS. Et parmi ces trois noms, celui d'un des plus connus et des plus appréciés parmi les chefs du mouvement suffragiste français, celui de notre amie, Mme Cécile Léon Brunschwig, présidente de l'Union française pour le Suffrage, en hommage rendu ainsi, non seulement aux capacités féminines, mais encore au mouvement suffragiste français, et avec lui à la cause suffragiste dans le monde entier. On conviendra que la nouvelle a bien de nous couper le souffle d'émotion et de joie.

Et de surprise aussi. Car c'est là un renversement brusque de nos théories et de notre doctrine suffragiste, et une situation paradoxalement à souhait qui se crée. Ces trois femmes dans les mains desquelles le nouveau gouvernement a placé en pleine confiance des « leviers de commande » pour employer l'expression à la mode, elles sont d'autre part des mineures devant la loi de leur pays. Elles qui vont disposer d'un pouvoir étendu pour réaliser des réformes rêvées depuis longtemps; elles qui siègent au banc du gouvernement à la Chambre (toujours aimable maintenant pour les féministes), le *Journal de Genève* s'est empressé de proclamer qu'elles y faisaient « singulière figure »... et au Sénat, elles ne sont pas capables légalement d'écrire un seul des deux députés qu'elles regardent maintenant sous un autre angle, ni même le dernier de ces conseillers municipaux du plus petit village de province, auxquels il appartiendra, de par le jeu de la Constitution française, de choisir à leur tour ces sénateurs, qui constituent la vieille garde des préjugés antiféministes... Ces enceintes *tabou*, dont l'accès leur est encore interdit par une porte, celle par laquelle on pensait généralement qu'elles y entreraient comme leurs sœurs d'autres pays, elles y pénétreront la tête haute par l'autre porte, celle du gouvernement. Et ces députés et ces sénateurs parmi lesquels elles ne peuvent encore siéger, viendront les questionner, les interroger sur leur activité gouvernementale, et elles leur répondront, les renseigneront, les rassureront ou les combattront... Non, vraiment, tout cela n'est-il pas le renversement de tout ce que nous avons vu jusqu'ici? car lesquels des pays où les femmes votent, parfois depuis de très longues années, connaissent des femmes membres de gouvernement? La Grande-Bretagne en a eu trois, si nos souvenirs sont exacts, la Finlande une, les Etats-Unis s'honorant à juste titre de la présence de Miss Perkins à la tête du Département du Travail, et c'est tout, sauf flétrissement de notre mémoire suffragiste. Alors...?

que ce n'était plus la peine de lutter avec tant d'acharnement pour le droit de vote des femmes, puisqu'il n'aboutissait à aucun résultat; et que la tactique suivie par les féministes de France de pénétrer aux postes de commande, dans les Conseils municipaux d'abord comme conseillères municipales privées, au gouvernement ensuite comme sous-secrétaires d'Etat, allait permettre bien plus rapidement aux femmes de réaliser les revendications que nous formulons depuis si longtemps. « L'accès à la vie publique par en haut, et non par en bas », selon le mot que l'on prête à M. Léon Blum.

Quelle que soit la reconnaissance que les suffragistes de tous pays, indépendamment de leurs opinions politiques, puissent éprouver pour l'actuel « Premier » français, et pour son geste historique envers les femmes, nous ne croyons pas cependant que là soit le but à atteindre, car, désignées pour faire partie d'un gouvernement, ces femmes sont liées à la fortune de ce même gouvernement, et peuvent être balayées en même temps que lui. Il est vrai qu'une amie suffragiste parisienne, venue à Genève la semaine dernière, nous a assuré que le retour en arrière était impossible maintenant, que le gain acquis sous le cabinet Léon Blum serait maintenu sous d'autres ministères, parce qu'aucun d'entre eux n'osera plus exclure les femmes; il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit pas là d'un droit constitutionnellement reconnu et par conséquent imprescriptible, mais d'un précédent que l'on crée, d'une tradition que l'on s'efforce d'établir... Et puis, ce sont trois femmes seulement auxquelles l'on vient de donner la possibilité de représenter les intérêts des femmes par leur activité ministérielle, trois femmes de haute valeur morale et intellectuelle, certes, mais trois seulement, en regard de combien de millions de citoyennes françaises...?

Et c'est pourquoi, de toute la force de nos convictions démocratiques, nous sommes opposées à la conclusion que certaines voudraient tirer de ces récents événements féministes.

(La fin en 3^{me} page.)

E. GD.

Les trois femmes sous-secrétaires d'Etat en France

On sait que M. Léon Blum a donné à son cabinet une organisation nouvelle, en instituant, dans chaque ministère, des sous-secrétaires d'Etat entre lesquels se répartissent les différentes charges, qui, auparavant, incombaient au seul ministre, et risquaient souvent, de ce fait, de res-

ter en souffrance. C'est à ces fonctions que trois femmes ont été appelées, soit notre amie, Mme Brunschwig, comme sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale; et Mme Irène Joliot-Curie, comme sous-secrétaire d'Etat à la recherche scientifique, toutes deux dans le même ministère; alors qu'à Mme Suzanne Lacorre ont été confiées les fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance dans le ministère de la Santé publique.

Nous ne pensons pas avoir besoin de présenter Mme Brunschwig à un public de lecteurs féministes de Suisse romande. Fréquemment, en effet, ces dernières ont eu l'occasion de la rencontrer, soit à Genève, où elle vient souvent, soit dans des Congrès féministes internationaux. Présidente de l'Union française pour le Suffrage, Mme Brunschwig travaille depuis longtemps en étroite collaboration avec celles qui, à travers le monde, défendent les droits de la femme, et on l'a vue de la sorte aussi bien à Rome, à Berlin, à Vienne, ou à Istanbul, qu'à Paris, où son accueillante maison du quartier du Trocadéro est un vrai home pour tant d'entre nous qui s'y rendent comme chez elles. Mais ceux de nos lecteurs qui ne peuvent voyager la connaissent bien aussi comme rédactrice en chef de ce remarquable hebdomadaire, *La Française*, l'un des meilleurs à coup sûr de nos journaux féministes, à l'exemple duquel notre *Mouvement* doit beaucoup, et dont elle a assumé la direction depuis bien des années, avec une rare maîtrise, en lui consacrant aussi bien un don inné de journaliste, qui sont talent d'organisation et ses convictions féministes, sociales, et pacifistes.

Car, et cela est intéressant à signaler à ceux qui croient que les féministes ne sont que des politiciennes, c'est par l'action sociale que Mme Brunschwig est venue au suffrage féminin; et, chose encore à signaler à ceux qui craignent que nous que le suffrage ne détruisse la famille, c'est grâce à l'influence de son mari que notre cause Léon Blum a donné comme adepte. C'est, en effet, l'éminent professeur à la Sorbonne, le célèbre philosophe commentateur de Pascal qu'est M. Léon Brunschwig, qui a attiré l'attention de sa femme sur le fait que les ouvrières qu'elle s'efforçait d'organiser pour améliorer leurs conditions de travail ne constituaient que des zéros politiques devant le législateur, et ne pouvaient par conséquent rien attendre de lui, et c'est sur la base de cette conviction devenue personnelle et profonde que Mme Brunschwig a réalisé l'œuvre immense d'organiser le mouvement suffragiste tel que le comprend l'Union française. Secrétaire générale de temps de la présidence de la toujours regrettée Mme de Witt-Schlumberger, puis présidente à la mort de celle-ci, elle a couvert le pays d'un réseau serré de groupes suffragistes, réunis en Fédérations régionales, sachant partout éveiller

l'intérêt et susciter le concours d'une pléiade de femmes de valeur, qui, jusque dans les petites villes, ont transformé l'opinion publique. Il suffit de comparer le mouvement suffragiste dans la province française avec ce qu'il était il y a douze ou quinze ans pour se rendre compte du labeur incessant accompli par notre amie en même temps que de son don hors ligne d'organisation.

Mais cette activité suffragiste intense n'a pas fait oublier à Mme Brunschwig ses préoccupations sociales du début de sa carrière, et les problèmes du travail féminin notamment n'ont pas cessé d'absorber une partie de son temps. Faut-il rappeler ici que c'est à elle que l'on doit en France la création de cette nouvelle carrière féminine, celle de la surintendante d'usine? et l'ouverture de cette Ecole de surintendantes, qui spécialise dans cette direction les travailleuses sociales? que, dans de nombreuses Commissions et Comités nationaux et internationaux elle a défendu avec ardeur le droit au travail de la femme mariée, et que, ayant toujours travaillé à établir le contact indispensable avec les organisations ouvrières, elle a réussi, bien mieux que les partisans de l'*Open Door* et autres groupements analogues en d'autres pays, à faire respecter ce droit en France? Partisan convaincu de l'entente internationale et de la Société des Nations, elle fut l'une des fondatrices de l'Association féminine française qui soutient l'institution de Genève (si bien même que c'est à Glasgow, au Congrès international de l'Union des Associations pour la S. d. N. qu'est allé la chercher le télégramme lui annonçant sa nomination); mère de famille de trois enfants, et déjà grand-mère d'une fillette, elle connaît par expérience les problèmes actuels de l'éducation. Amie franche, loyale, au cœur large, que n'effleure jamais ni jalouse ni mesquinerie, travailleuse acharnée et consciente, nature pratique et de jugement sûr et modéré, la première sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale va apporter à la chose publique tout un ensemble de compétences la qualifiant admirablement pour la tâche considérable qui va être la sienne.

Tâche considérable en effet, car voici les attributions que lui attribue le décret récemment signé par le président de la République:

1. Les questions concernant l'hygiène scolaire et la vie sociale de l'enfant.
2. Les questions relatives à l'orientation professionnelle des jeunes filles, ainsi que leur préparation et leur accès aux fonctions publiques.
3. Les questions d'entraide et de solidarité sociale intéressant la femme et la jeune fille.
4. La liaison avec les ministères intéressés aux problèmes ci-dessus, notamment avec le ministère de la santé publique.
5. Les questions que le ministre renverra à son examen.